

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 13/2019

Budget 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers

La Commission des Finances s'est organisée à fin octobre en sous-commissions, sous la présidence de Monsieur Philippe Vaucher, en vue de traiter ce préavis. Le but est que chaque sous-commission approfondisse et acquiert une expérience lors de l'analyse d'un groupe de comptes, tant pour les phases budget que résultat, ceci sur quelques exercices consécutifs. Il va de soi que chaque commissaire analyse l'ensemble des comptes, afin d'être en mesure d'interagir en plénum de la CoFin. Fin octobre - début novembre, les sous-commissions ont, chacune pour elle, préparé leur rencontre avec « leurs » Municipaux concernés par le groupe de comptes y relatifs.

C'est en date du 5 novembre 2019 que les sous-commissions de la CoFin ont rencontré les Municipaux selon l'organisation suivante :

Dicastères : **Administration générale, instruction publique et finance**

Municipalité : M. Sueur, M. Somsky

CoFin : M. Maggioni, M. Mottier, M. Studer

Dicastères : **Travaux et sécurité publique**

Municipalité : Mme Muller Ahtari, M. Menétrey, M. Marchand, M. Guex, M. Amaudruz

CoFin : Mme Testaz-Rouiller, M. Vaucher, M. Corbaz

Dicastères : **Domaines et bâtiments et sécurité sociale**

Municipalité : M. Amaudruz, M. Menétrey, M. Guex

COFIN : Mme Longchamp-Geiser, Mme Corbaz-Schwarz, M. Brulé

Pour les trois sous-commissions, Messieurs les Municipaux ont répondu aux différentes questions posées et ont transmis les informations complémentaires demandées, ce dont nous les remercions.

La CoFin tient à relever l'exhaustivité et la rigueur du préavis, avec des tabelles et des graphiques présentant des synthèses significatives et constructives. Il est également à relever la qualité des « commentaires complémentaires » qui, de par leur perspicacité, clarifie avec pertinence et anticipation les interrogations qui émanent de l'analyse des comptes.

Examen du préavis, soit l'analyse du Budget 2020

Le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 673'448.00. Ce budget déficitaire intègre les effets de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (diminution de la fiscalité des entreprises et prestations sociales supplémentaires). Il dégage cependant une marge d'autofinancement positive de CHF 3'623'346.00 qui occasionnera à la Commune la possibilité d'autofinancer la majeure partie des investissements prévus pour 2020.

Les comptes de fonctionnement révèlent l'intention de la Municipalité de modérer l'augmentation des charges, ceci en fonction de l'accroissement de la population montaine.

Il est à considérer sur le plan des charges :

- la progression des charges de péréquation ;
- le soutien aux activités communales en liaison avec l'école, les jeunes et la culture ;
- l'accroissement des charges liées aux transports publics ;
- l'investissement GLOBAL dans la formation passe de CHF 25'000.- à 60'000.- (ce montant est réparti dans les différents dicastères) ;
- l'augmentation de la masse salariale est de 1% (adaptation au coût de la vie) + 0,5% (divers réajustements nécessaires) ;
- la poursuite des travaux d'entretien (bâtiments communaux et de réseau routier) ;
- le maintien du financement en faveur de l'accueil parascolaire, des garderies publiques (y compris aux parents plaçant leurs enfants dans les garderies privées montaines).

Le budget 2020 prévoit une stabilisation des charges (-0.06%).

Il est également à considérer sur le plan des revenus :

- un taux d'imposition adapté à 73.5% (progression de 3%) relatif aux nouveaux contribuables prévus en 2020, en sus des impôts sur le revenu et la fortune

Le budget prévoit une très légère progression des revenus de 2.39%.

Concernant les divers détails du budget 2020, la CoFin livre ci-après quelques éléments de réflexions qui ont nourri ces débats. Elle renonce à inclure diverses considérations estimées insignifiantes en matière de gestion financière de la Commune. Certains dicastères ne font d'ailleurs pas l'objet de commentaires spécifiques émanant de la CoFin, cette dernière estimant que les « commentaires complémentaires » du préavis présentent suffisamment d'informations pertinentes en adéquation avec les avis globaux des membres de la CoFin.

1. ADMINISTRATION

Les charges budgétées augmentent de CHF 412'000.- pour atteindre 5'892'650.-. L'augmentation entre les comptes 2011 et le budget 2020, est de l'ordre de 74 % (en 10 ans). La population, si elle atteint 9'500 à fin 2020, n'aura cru quant à elle que de 53 % (6'200 à fin 2011). Durant la même période, l'IPC est passé de 100 (31.12.2010) à 99 octobre en 2019. Selon la statistique de l'IFD, le revenu moyen dans la Commune est passé de 76'137 au 31.12.2010 à CHF 86'458 à fin 2015 (dernières données publiées en octobre 2019), soit 13 % de hausse en 5 ans. La CoFin relève les efforts de la Municipalité en vue de limiter la croissance des charges d'une année à l'autre, mais constate en même temps que sur une plus longue période, cette croissance est supérieure à bien des indicateurs.

Durant cette période, l'imposition des personnes physiques (revenus et fortune) est passé de 15 millions (comptes 2011) à 28,6 (budget 2020), soit un delta de +90 %.

Compte 150.3170

L'augmentation est significative en pourcentage ; la CoFin se pose la question du rôle de la Municipalité dans la vie associative de la Commune. En effet, le poste, qui n'est d'ailleurs pas remis en cause, a été initialement défendu en vue d'une amélioration de l'organisation du ramassage scolaire, et du déploiement de quelques activités scolaires ou parascolaires (PV12/2016). Le service a été présenté l'année suivante (PV12/2017), justifiant d'un besoin de compétences élevé afin d'élargir les activités en accompagnant le projet quartiers solidaires, ainsi que promouvoir (et non organiser) des manifestations et faire le lien avec les associations et sociétés locales.

D'autre part, la budgétisation du financement de manifestations doit être coordonné entre dicastères - qui prévoit quoi et combien ? - afin d'éviter une « double budgétisation » (par exemple : journée de la mobilité) !

Compte 182.3527.00/01

Par rapport aux comptes 2018, on relève une augmentation de la participation au déficit des transports publics (trafic régional et réseau urbain). Selon la réponse donnée par la Municipalité, la Commune n'a aucune prise ce poste qui relève d'une clé de répartition à l'échelle régionale. La CoFin déplore malgré tout qu'une augmentation des charges coïncide avec une baisse effective des prestations ; en l'occurrence la suppression des arrêts de la ligne 60 a nettement détérioré la surcharge sur la ligne 8 aux heures pleines. La CoFin invite donc la Municipalité à négocier une amélioration de cette situation avec les TI, par exemple, par un renfort de la cadence du 8 à certaines heures.

2. FINANCES

Les comptes de ce dicastère ne nécessitent pas de réflexions particulières de la CoFin, autres que celles relevées dans les « Commentaires complémentaires » du préavis.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Au total, une augmentation des charges de plus de 18% par rapport au budget 2019 et de plus de 23% par rapport aux comptes 2018.

3.1 Espaces Verts & Forêts

Compte 310.3012.00 - Traitements du personnel occasionnel

Un poste de paysagiste à 100% devrait être créé, ainsi qu'un poste de premier emploi à 100% pour la gestion des questions environnementales. La réserve gardée pour l'engagement de temporaires est identiques au budget 2019, alors que deux emplois sont créés dans ce dicastère.

Compte 310.3091.00 - Formation du personnel et compte 310.3145.01 - Entretiens parcs et promenades

Les frais de formation pour les collaborateurs ont été reportés dans un nouveau compte. Par contre, l'ancien compte utilisé pour ces formations n'a pas diminué pour autant !

Compte 310.3145.00 - Entretien domaines

Le montant de CHF 12'000.00 correspond au montant payé par la Commune en tant que propriétaire de terrain dans le cadre du SAF (Syndicat d'Améliorations Foncières).

Compte 310.3189.05 – Frais d'études

Projet de faire un inventaire en biodiversité dans notre commune, ainsi que d'autres études. La CoFin propose de réduire ce montant à CHF 20'000.--. Un nouveau poste 1^{er} emploi est en projet de création pour 2020 ; le nouveau collaborateur ne pourra pas seul réaliser ces différents projets, mais il faudrait quand même essayer de réduire certains coûts et utiliser au mieux les connaissances et compétences de ce nouveau collaborateur pour cette 1^{ère} année, puis envisager le prochain budget sur la base de ce constat.

3.2 Bâtiments

Ces comptes présentent une augmentation de plus de 15% par rapport au budget 2019 et plus de 18% par rapport aux comptes 2018, générée par la création de deux nouveaux postes dans ce dicastère : engagement d'un chef de service et doublon pour 1 année avec l'adjoint au chef de service qui va partir en retraite. Actuellement, pas de secrétaire au service des bâtiments. Jusqu'à ce jour, ce dicastère semble être en sous-effectif de manière importante, ce qui implique la création de deux postes de travail.

De manière générale, il y a eu plusieurs questions par rapport au poste 3901.. -« Imputations internes traitements du personnel ». En effet, certains bâtiments ont des augmentations, d'autres des diminutions. Selon le tableau des charges par nature, le montant global est en légère diminution.

Les appartements loués dans le bâtiment administratif de Créतालaison font l'objet de participations aux charges d'énergie, ce qui n'est pas le cas pour tous les appartements loués, notamment l'Auberge communale et la Maison villageoise/PPLS. Les charges sont intégrées dans le loyer, car aucun compteur spécifique ne permet des mesures adéquates !

Dans plusieurs postes, il est mentionné l'achat de laves-linges pour les différents bâtiments. Après l'achat l'an passé de machines pour nettoyer les sols des bâtiments ... Il semble qu'actuellement tous les Agex ont réellement besoin de ressources en laves-linges !

Comptes 3121.00

Comme les autres années, la CoFin remarque une budgétisation visiblement exagérée des frais d'achats d'eau, énergie et combustibles, même si des corrections ont été apportées dans certains cas. La CoFin préconise de tabler au maximum sur une moyenne des comptes lissée sur quelques années précédentes.

Compte 3500.3189.05

Les frais d'étude restent très élevés, alors que deux postes de travail sont en prévision de création. Au vu des montants très importants pour les frais d'études, il serait intéressant de voir la possibilité de réduire ces coûts en réalisant une partie des études en interne. Depuis plusieurs années, les frais d'études externes sont importants ; l'engagement d'un collaborateur permettrait probablement de réduire l'impact de ces coûts, tenant compte du fait certaines études externes demeurent tout de même nécessaires.

Bâtiment administratif de Créतालaison

Compte 3501.3141.01 - Réparations programmées du bâtiment,

Alors que le budget 2019 est de CHF 191'000.--, la différence s'explique par les coûts de mise en place d'échafaudages et des lignes de vie selon les normes SIREN.

Le montant de CHF 50'000.00 prévu pour le réaménagement des bureaux des services techniques est justifié suite à la création de nouveaux postes de travail. Afin que le service technique puisse travailler de manière optimale dans des locaux proches, la salle de conférences actuelle du service technique sera transformée en bureaux et l'espace qui se trouve derrière la salle du Conseil sera transformé en salle de conférences, notamment pour le service technique.

Collège de Crétaison

Compte 3502.3141.02 - Réparations programmées du bâtiment

Malgré le projet Le Mont Centre qui a été démarré, il est nécessaire d'entreprendre rapidement les travaux prévus, car le goudron a été soulevé par les racines des arbres et cela représente un danger réel.

Collège du Mottier B

Compte 3504.3141.04 - Réparations programmées du bâtiment

Une partie du mobilier scolaire qui se trouvait dans les classes du Mottier B a été utilisée pour remplacer du mobilier endommagé dans le bâtiment scolaire des Martines. De plus, selon l'âge des élèves qui seront enclassés dans ce collège, le mobilier scolaire encore à disposition dans certains locaux ne sera peut-être pas adapté.

Complexe sportif du Mottier

Compte 3505.3133.00 - Entretien courant du bâtiment

La diminution des coûts par rapport au budget 2019 est réalisée grâce au changement de produits utilisés. Le fonctionnement de la piscine se fait aujourd'hui avec du sel et non plus du chlore.

Compte 3505.4272.05 - Entrées piscine

L'estimation des revenus liés aux entrées de la piscine est difficile à faire. Même si les horaires d'ouverture sont élargis, la Municipalité préfère rester sur le chiffre donné pour 2019.

Collège des Planches

3508.3121.00 - Achat d'eau, énergie et combustible et 3508.3133.00 Entretien courant du bâtiment

Même si les montants sont en légère augmentation par rapport à 2018 et que le bâtiment ne soit aujourd'hui plus du tout occupé, la Municipalité fait l'entretien minimum afin de maintenir le bâtiment hors gel.

Auberge communale

Compte 3510.4230.00 - Loyer Auberge et compte 3510.4231.10.- loyers appartements

Le contrat de loyer pour l'Auberge communale est basé sur un loyer minimum de CHF 40'000.- par an. Le loyer peut être augmenté selon le chiffre d'affaire réalisé par le restaurateur.

Grande salle

Compte 3511.3141.11 - Réparations programmées du bâtiment

Un montant important (CHF 78'700.--) est en passe d'être investi pour refaire l'agencement de la cuisine de la Grande salle. Ces travaux permettront d'utiliser la Grande salle et de disposer d'une cuisine aux normes de sécurité. Est-ce pertinent d'investir dans ce bâtiment aujourd'hui ? Alors que le Conseil communal est dans

l'attente d'une proposition de projet de la part de la Municipalité concernant le devenir de cette salle ainsi, que du bâtiment du Châtaignier.

Compte 3511.3901.00 - Imputations internes traitements du personnel

Dans la Salle du foyer est installé le jardin d'enfants « Les Milles-Pattes ». L'augmentation significative a été expliquée par le fait que le personnel communal s'occupe désormais quotidiennement du nettoyage des WC et des couloirs afin de répondre aux normes d'hygiène par rapport au jardin d'enfants.

Bâtiment Blécherette 1/Abattoir

Compte 3512.4271.00 - Locations appartements et locaux et Compte 3512.4351.00 -.Participations aux charges d'énergie

Cette augmentation des revenus s'explique par la révision des baux actuels, tant sur les loyers que sur les charges.

Maison villageoise / Bâtiment PPLS

Compte 3516.4270.00 - Location locaux scolaires

Les revenus liés à la location de ce bâtiment ont été réduits de CHF 19'000.--. Un amortissement sur 23 ans avait été négocié, d'où la diminution d'un forfait à l'avenir.

Cantine du Châtaignier

Compte 4271.19 - Locations Cantine

Au vu de l'état actuel de la Cantine, celle-ci ne sera plus louée pour le moment. Par contre, la Cantine provisoire sera mise à disposition des sociétés locales.

4. TRAVAUX

Compte 420.3011

Augmentation d'environ 23 % de ce poste, soit CHF. 79'510.-, représentant un 0,60 ETP supplémentaire + 1 % du coût de la vie et de 0,5 % des traitements de la grille salariale. Mme Rochbach a été engagée sous la forme d'un « premier emploi ». Mme Natacha Zurich a été engagée en sus à 20% pour la police des constructions.

Compte 420.3666

Il est envisagé de distribuer environ CHF. 150'000.- de subventions pour le développement durable. Toutefois cette somme pourrait monter jusqu'à CHF. 300'000.-, représentant le montant de la taxe sur ce même développement durable. C'est la situation estimée pour une première année. Quoi qu'il en soit, ce capital est « dédié » pour sa cause prévue.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

Compte 510.3171.00 - Manifestations culturelles et sportives

Compte 510.3020.01 - Activités parascolaires

Les dépenses pour les activités parascolaires diminueront, alors que celles liées aux manifestations culturelles et sportives augmenteront par le fait qu'il est dorénavant interdit de solliciter le financement des parents lors de courses d'école par exemple.

6. SECURITE PUBLIQUE

Au total une augmentation de 3,9 % du montant des charges entre les budgets 2019 et 2020 et de plus de 8 % en comparaison des comptes 2018.

Compte 610.3011.00 - Traitements du personnel

Les traitements du personnel du dicastère ont augmenté de 4,8 % ; notamment de par l'engagement de 4 patrouilleurs et d'une mycologue rétribués à l'heure.

Compte 610.3510.00 - Participation aux charges cantonales

La participation aux charges de la Police cantonale a augmenté d'environ 3,4 %. Ceci est le résultat d'une clé de répartition tenant compte notamment du nombre d'habitants de notre Commune.

Compte 650.3521.00 - Défense incendie

La participation au SDIS La Mèbre a augmenté de CHF. 23'000.-, soit de plus de 15 %. Sur les dernières années, les montants sont en constante augmentation :

- Comptes 2015 : CHF 250'117.90
- Comptes 2016 : CHF 235'669.03
- Comptes 2017 : CHF 233'348.95
- Comptes 2018 : CHF 236'728.80
- Budget 2019 : CHF 302'750.00
- Budget 2020 : CHF 342'020.00

Concernant le budget 2020, l'augmentation provient essentiellement de :

- CHF 5'000.— Contrôle des appareils électriques tous les 5 ans (page 63)
- CHF 14'560.-- Fête organisée pour les 10 ans du SDIS (page 64)
- CHF 50'000.-- Remplacement d'un véhicule qui arrive à 20 ans (croma 102)
- CHF 17'500.-- Poste « Remboursements, débours et divers » .

Le total des dépenses (CHF 581'620.00) moins les revenus (CHF 239'600.00), révèle un résultat de CHF 342'020.00 ; alors que dans le budget le montant indiqué est CHF 338'175.00. Il y a une erreur de report des chiffres. En effet, le report de la ligne « Fête » à la page 60 est de CHF 14'560.00 et non pas CHF 10'715.00.

La CoFin demande à la Municipalité de considérer cet écart, bien que cela n'ait aucun impact sur le budget communal, le total correct étant pris en compte dans les différents calculs.

Compte 3069 (page 62) - Remboursements, débours et divers

Ce poste révèle une augmentation de CHF 17'500.-- par rapport au budget 2018. Le compte frais et gestion est passé à CHF 20'000.--. Ce montant comprend les CHF 16'000.-- qui correspondent aux frais de gestion facturés aux 4 communes pour le travail administratif, **réalisé par la Commune du Mont-Sur-Lausanne** (cf préavis 12/2019). Le budget ayant été finalisé avant que les conseils communaux ne votent le préavis, il y a donc CHF 16'000.-- qui ne devront pas être utilisés selon les informations reçues par la Municipalité. Afin de ne pas complexifier la comptabilité par des « croisements d'écritures », la CoFin considère qu'il existe suffisamment de clarté dans ce cas.

7. SECURITE SOCIALE

Une baisse globale de 11.83% par rapport au budget 2019 est à constater, soit environ CHF 1'330'000.--. Cependant, il s'agit d'une augmentation de 3.22 % par rapport aux comptes 2018 ; alors que l'AVASAD ne figure plus dans le budget 2020 !

Compte 710.3170.03 - Frais journée des aînés

La Municipalité a proposé de réorganiser une journée sur le Léman car la cantine du Châtaignier est fermée. Le coût pour cette sortie sur le Léman est plus onéreux qu'un repas à la cantine de CHF 20'000.--.

Considérant l'investissement planifié pour la rénovation de l'espace cuisine de la Grande salle, l'opportunité d'organiser la sortie des aînés dans cette salle, même sur deux jours, aurait pu être considérée !

Compte 711 et compte 712

Les montants sont transmis par le Canton.

CONCLUSION

La Commission des Finances, à une large majorité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- d'adopter le budget de l'année 2020 (préavis 13/2019) tel que présenté par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 24 novembre 2019

Le Président-rapporteur : Philippe Vaucher



Membres : Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Nadège Longchamp-Geiser



Olivier Maggioni



Cédric Mottier



Remo Studer



Claudine Testaz-Rouiller

